

# INSTITUT SUPÉRIEUR DE SCIENCES RELIGIEUSES (ISSR)

## HISTORIQUE

---

L'Institut supérieur de sciences religieuses s'inscrit dans la tradition d'enseignement et de recherche théologiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, inaugurée en 1881 par la Faculté de théologie, elle-même issue d'un séminaire fondé à Ghazir en 1846. À celle-ci, a été rattaché en 1963 le cours supérieur de formation religieuse, appelé en 1970 « Institut supérieur de formation religieuse » (ISFR), créé pour répondre au désir de l'assemblée des supérieures générales des Instituts religieux féminins au Liban.

Lorsqu'en 1974, le cycle d'études propre aux clercs fut transféré à la hiérarchie catholique des Églises du Liban, la Faculté de théologie est devenue Faculté de sciences religieuses. Puis, en 1980, celle-ci et l'ISFR, hormis le Département d'études islamo-chrétiennes, ont été intégrés dans l'Institut supérieur de sciences religieuses (ISSR). En juin 2000, lorsqu'a été créé au sein de l'Université Saint Joseph de Beyrouth un pôle concerté d'enseignement et de recherche en sciences religieuses faisant revivre la Faculté des sciences religieuses, l'ISSR est devenu Institut rattaché à cette Faculté. Avec les nouveaux statuts de cette dernière, établis en février 2009, l'ISSR, intégré dans la Faculté, en devient une des composantes majeures.

## MISSION

---

L'Institut supérieur de sciences religieuses propose un enseignement de niveau universitaire dans le domaine de la théologie chrétienne et des sciences religieuses, permettant :

- De comprendre et vivre sa foi d'une manière consciente, structurée et responsable, dans un monde qui ne cesse de changer.
- De se munir des compétences nécessaires pour être, de manières diverses, au service de l'église.
- D'acquérir la formation de base en vue d'une spécialisation en théologie pastorale (master) ouvrant à un engagement professionnel dans le domaine.

Grâce à l'environnement universitaire dans lequel se trouve l'ISSR, notamment son insertion dans la Faculté des sciences religieuses (FSR), regroupant également l'Institut d'études islamo-chrétiennes (IEIC), le Département de sciences des religions (DSR) et le Centre de documentation et de recherches arabes chrétiennes (CEDRAC), la formation théologique proposée procure à l'étudiant une connaissance et une expérience privilégiées, structurées autour de quatre dimensions complémentaires :

- L'enracinement, notamment dans le patrimoine des églises orientales, et plus particulièrement patristique et arabe chrétien.
- L'ouverture, en premier lieu, sur les approches théologiques des diverses Églises et communautés chrétiennes, avec un réel souci de connaissance réciproque et de quête d'unité, en second lieu, sur la connaissance des autres religions et des principes du dialogue interreligieux, plus particulièrement, le dialogue islamo-chrétien.
- L'engagement, en prenant en compte l'actualité culturelle et sociopolitique du Liban et de toute la région du Moyen-Orient, constituant « les signes de temps » et « les pierres d'attente » pour la présence et le travail pastoral de nos Églises.
- L'esprit critique, bénéficiant de l'apport des sciences et de l'ouverture linguistique et culturelle ; celui-ci permet en effet de mieux comprendre, analyser, évaluer et faire évoluer les situations dans lesquelles se situe l'activité pastorale personnelle ou ecclésiale, ainsi que les problématiques actuelles du fait religieux dans son contexte local et global.

## DIRECTION

---

**Vice-doyen de la Faculté des sciences religieuses, Directeur de l'Institut supérieur de sciences religieuses :**  
R. Sr Yara MATTA

## ADMINISTRATION

---

**Coordinatrice administrative des affaires académiques :** Mireille BOU NADER

**Chargée de support administratif :** Micheline SKAFF MEDAWAR

**Chargée de la communication :** Claude MATTA EID

## CORPS PROFESSORAL

---

### Professeurs

Edgard (EL) HAIBY, Yara MATTA, Souraya BÉCHAALANY

**Professeur associée :** Roula TALHOUK

### Maîtres de conférences

Grazia MAGGESE, Rami WAKIM, Roupheal ZGHEIB, Lina ISKANDAR (EL) HAWAT, Raymond connu "Guy" SARKIS

### Chargés de cours

Tidola ABDO, Wissam ABDO, Jean ABDOU, Rose ABI AAD, Bachir AOUAD, Elias (EL) AZZI, Antoine AZZI, Hilda BAIRAMIAN, Nazem BASSIL, Samir BÉCHARA s.j., Khalil CHALFOUN, Charbel CHLÉLA, Noha DACCACHE, Issa DIAB, Robert FADDOUL, Elie HADDAD, Sami HALLAK s.j., Lodine KANBAR FAHED, Liza (EL) KAREH, Charbel KHACHAN, Joumana KHALIL, Zeina (EL) KHAWAND, Antranik KURUKIAN, Elisée MARZIN, Georges MELKI, Paolo Giovanni MONFORMOSO (Professeur invité), Charbel NASSIF, Sami NEHMÉ, Marc RASTOIN s.j. (Professeur invité), Jamilé RICHA, Maryse SAGHBINI, Nehmé SALIBA, Nayla TABBARA, Dany YOUNÈS s.j., Lina YARED, Mohammad ZARAKET

## DIPLÔMES

---

- Licence en sciences religieuses (français) 180 crédits  
Trois options :
  - Agent et coordinateur catéchétique
  - Agent et coordinateur pastoral
  - Theologica
- Licence en sciences religieuses (arabe) 180 crédits
  - 1- Master en gestion pastorale 120 crédits, 5 semestres
  - 2- Master en sciences religieuses, option « Theologica » 120 crédits, 5 semestres
  - 3- DU en projet pastoral : diagnostic et conception (DUPP) 23 crédits, 2 semestres
  - 4- DU en développement pastoral : outils théologiques et managériaux (DUDP) 20 crédits, 2 semestres
  - 5- DU en coordination catéchétique 45 crédits, 2 semestres
  - 6- DU en pastorale de la santé (arabe) 35 crédits, 3 semestres
  - 7- DU en accompagnement spirituel (arabe) 35 crédits, 3 semestres
  - 8- DU CREDO I (Initiation à la foi chrétienne) (français) 45 crédits, 4 semestres
  - 9- DU CREDO I (Initiation à la foi chrétienne) (arabe) 45 crédits, 4 semestres
  - 10- DU CREDO II (Nous croyons en l'Église) (français) 45 crédits, 4 semestres
  - 11- DU CREDO II (Nous croyons en l'Église) (arabe) 45 crédits, 4 semestres
  - 12- CU en diaconie et en pastorale sociale 32 crédits, 4 semestres
  - 13- Doctorat en sciences religieuses (commun FSR) 180 crédits

## DÉBOUCHÉS

---

Enseignement de la catéchèse scolaire, missions pastorales (scolaire, paroissiale et diocésaine), recherche en théologie en sciences religieuses et en enseignement universitaire.

## FRAIS DE SCOLARITÉ

---

Diplômes de base, Licence, DU et Master : 47 \$ Fresh + 1.118.000 LL ; à savoir 59 \$ au total, (taux du dollar = 89,500 LL en date du 13 mai 2024)

Doctorat (commun FSR) : 65 \$ Fresh + 1.550.000 LL ; à savoir 82 \$ au total, (taux du dollar = 89,500 LL en date du 13 mai 2024)

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

---

Dispositions particulières à l'Institut supérieur de sciences religieuses de la Faculté des sciences religieuses (Octobre 2017)

### (Suite de l'article 2 du RI) Programmes et Cycles et diplômes

Les programmes d'études à l'ISSR permettent l'obtention des diplômes suivants :

1. **Licence en sciences religieuses** : 180 crédits (6 semestres) (français) : suivant trois options : Majeure « Theologica » ; Majeure « Agent pastoral catéchétique » ; Majeure « Agent pastoral ».
2. **Master en sciences religieuses – Option « Theologica »** (FSR - ISSR) : 120 crédits (4 semestres) (français). Ce master prédispose, sous des conditions bien déterminées et après étude du dossier, à la poursuite des études en Licence canonique en théologie.
3. **Master en gestion pastorale** : 120 crédits (4 semestres) (français - arabe). Ce master ouvre aussi à un Doctorat en sciences religieuses – option théologie pratique.

Des formations, complémentaires à l'enseignement régulier, sont proposées sous formes de Diplôme universitaire (DU) ou de Certificat spécialisé :

1. **DU CREDO, Initiation à la foi chrétienne** : 45 crédits (2 semestres) (français et arabe). Possible de l'étaler sur 4 semestres.
2. **DU en coordination catéchétique** : 45 crédits (2 semestres) (français).
3. **DU en pastorale de la santé** : 35 crédits (3 semestres) (arabe). Une version sur 5 semestres peut être dispensée.
4. **DU en accompagnement spirituel** : 35 crédits (3 semestres) (français et arabe).
5. **Certificat Universitaire en diaconie et pastorale sociale** : 32 crédits (6 semestres) (arabe).
6. **Attestation d'aptitude à la culture religieuse** : Dans le cadre de l'Opération 7<sup>e</sup> jour, l'ISSR assure cette formation aux centres demandeurs en collaboration avec les autorités concernées, hors des locaux de l'ISSR.

### (Suite de l'article 2.a du RI) Formations non-diplômantes

1. Le Parcours intégré est une formation dont les unités d'enseignement sont principalement celles de la Licence en sciences religieuses.
2. Les étudiants inscrits à cette formation sont soumis aux mêmes conditions d'évaluation et de validation des unités d'enseignement que celles en vigueur pour la Licence.
3. Le Parcours intégré ne permet pas l'obtention d'un diplôme. L'étudiant peut toutefois demander une attestation pour les unités d'enseignement suivies et validées.
4. Les étudiants inscrits à cette formation et ayant validé les prérequis pour l'inscription en Licence peuvent demander de passer du Parcours intégré à la Licence à condition que la période entre la date d'inscription en Licence et la date d'obtention de la Licence ne soit pas inférieure à trois semestres. Le Directeur de l'ISSR étudie le dossier de l'étudiant et le transmet, après approbation du Conseil à la Commission des équivalences de l'Université.

### (Suite de l'article 5 du RI) Tutorat

1. Selon le règlement propre au tutorat à l'ISSR (Annexe 1), les étudiants du premier cycle sont suivis par un tuteur nommé par le Directeur. Ils sont tenus de le rencontrer au moins deux fois par semestre. Le suivi pédagogique porte sur le choix des unités d'enseignement optionnelles, l'organisation de la charge de travail personnel, la progression dans le travail, les lectures, les recherches et toute autre question concernant leurs études.
2. À la fin de chaque année académique (au cours du mois de juin), l'étudiant présente à son tuteur un rapport de synthèse sur son année d'étude.

## (Suite des articles 12-24 du RI) Inscriptions et admission

1. Toute inscription est prise par l'étudiant concerné auprès du Directeur ou la personne que celui-ci a déléguée durant la période des inscriptions précédant chaque semestre.
2. Sur étude de dossier et avec l'accord du Directeur, des candidats qui ne sont pas titulaires du baccalauréat libanais ou d'un diplôme équivalent, peuvent être admis à s'inscrire et à suivre les formations proposées. Ils seront soumis aux mêmes exigences d'évaluation que les autres étudiants. En fin de parcours, ils peuvent avoir une attestation pour les unités d'enseignement suivies.

## Annexe : Le tutorat des étudiants du 1er cycle à l'ISSR

### 1. Objectifs :

Le tutorat vise à accompagner pédagogiquement l'étudiant durant sa formation universitaire afin de l'aider à :

- Faire de sa formation une unité solide, cohérente et harmonieuse
- Réussir l'intégration personnalisée des connaissances reçues et assumer son rôle actif dans le processus d'apprentissage
- Établir un lien mutuellement enrichissant entre la formation et l'engagement chrétien personnel, ecclésial et pastoral.

### 2. Démarche :

- Aider l'étudiant à faire le lien entre les différentes unités d'enseignement suivies et à saisir la cohérence de la formation.
- Sur proposition du Directeur, guider l'étudiant dans le choix de ses unités d'enseignement.
- Suivre le progrès de l'étudiant sur le plan de ses études (notes pendant les cours, TPC, Note de recherche et autres travaux), avec une attention particulière sur les difficultés rencontrées et sur l'organisation du travail, en cherchant avec lui les solutions adaptées à son rythme et à ses besoins.
- Accompagner l'étudiant dans ses lectures qui sont liées aux cours ou les lectures d'ordre général comme approfondissement ou prolongement de la formation.
- Aider l'étudiant à faire le lien entre ses études et ce qu'il vit dans son contexte quotidien ainsi qu'avec ses engagements d'ordre personnel ou pastoral.

### 3. Procédure :

- Tout étudiant inscrit en Licence doit avoir un tuteur.
- L'auditeur libre peut également bénéficier d'un accompagnement pédagogique adapté à sa situation.
- Le tuteur est nommé par le Directeur, parmi les enseignants cadrés de l'Institut, selon les critères suivants :
  - Accorder à l'étudiant, autant que possible, la possibilité de choisir son tuteur
  - Garder le même tuteur pour toute la durée de la formation (sauf en cas exceptionnel)
  - Avoir comme tuteur un enseignant avec lequel l'étudiant a déjà suivi au moins une unité d'enseignement.
    - L'étudiant rencontre son tuteur au moins deux fois par semestre.
    - Un planning des permanences des tuteurs est affiché au début de chaque semestre.
    - L'étudiant présente en fin d'année (juin) un rapport (3 pages en moyenne) où il évalue d'une manière globale son travail (études, lectures, expériences) et le profit qu'il en a tiré sur les plans personnel et pastoral.
    - Les tuteurs se réunissent une fois par semestre pour évaluer avec le Directeur l'ensemble de la démarche.